



**HAL**  
open science

## Que doivent les parents à leurs futurs enfants ?

Héloïse Michelon

► **To cite this version:**

Héloïse Michelon. Que doivent les parents à leurs futurs enfants ?. Mardi des Chercheurs 2024, Mar 2024, Mons, Belgique. hal-04523039

**HAL Id: hal-04523039**

**<https://hal.science/hal-04523039>**

Submitted on 27 Mar 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Que doivent les parents à leurs futurs enfants ?

Réflexions éthiques et juridiques sur la procréation

1.

## Peut-on nuire à un enfant en lui donnant naissance ?

Si on ne peut pas nuire ou agir en faveur des personnes futures, comment parler d'obligation à leur égard ? Cet axe explore les conditions de possibilités d'une théorie conséquentialiste de la procréation. Ses conclusions sont cruciales pour l'application du principe central du droit de la famille, celui de l'intérêt supérieur de l'enfant. S'il doit s'appliquer aux questions procréatives, il faut prouver que les personnes futures ont des intérêts qu'on peut protéger, avant même de les identifier et d'avancer les moyens de leur protection. L'approche conséquentialiste est plus robuste car elle s'ancre mieux dans l'anticipation de la relation parent-enfant que des approches centrées sur l'intention des parents potentiels ou leurs vertus.

Cas pratique: la jurisprudence et la loi Perruche

2.

## L'étendue de l'obligation

On dit souvent que les parents doivent vouloir le meilleur pour leurs enfants ou agir dans leurs meilleurs intérêts. Est-ce que cela implique de chercher à avoir le "meilleur enfant" ? C'est la proposition de Julian Savulescu. Néanmoins, cette idée se heurte à plusieurs difficultés dont le fait que déterminer le "meilleur enfant" n'a rien d'évident et que la technologie de sélection nécessaire est très importante. Enfin, *quid* de cet eugénisme libéral et du signal envoyé aux personnes malades ou handicapées ?

Le suffisantisme procréatif apparaît comme une solution médiane. Le suffisantisme est une théorie politique dans laquelle la distribution des biens est juste quand chacun a une part suffisante des biens distribués.



3.

## Une obligation juridique ?

Peut-on construire un intérêt supérieur de l'enfant à naître ? Quels autres intérêts sont à prendre en compte ? Nous étudions ici l'autonomie reproductive des parents, les intérêts des autres membres de la famille et étudierons les théories juridiques où l'Etat se substitue aux parents. Les possibilités d'intervention de l'Etat sont minces. Via la santé publique, l'Etat applique une logique d'évitement du préjudice par substitution (cf. Plan de prévention des grossesses pour les substances tératogènes), montrant ainsi une volonté de privilégier la santé des personnes futures. Néanmoins, lorsque la grossesse est en cours, l'intervention se heurte aux droits de la femme enceinte. Si on peut restreindre les volontés parentales, cela ne peut être qu'en concevant la nuisance comme une manière de violer le droit des personnes futures à un futur ouvert.

Cas pratique: les conflits mères-foetus

Cas pratique: les débats autour du diagnostics pré-implantatoire (DPI)

## Une étude transdisciplinaire

Cette thèse est co-dirigée par le philosophe Malik Bozzo-Rey (ETHICS) et la juriste Blandine Mallevaey (C3RD). Il y est question de types de normativité: le volant moral, qui s'adresse aux parents potentiels, et le volant juridique, qui analyse les rapports entre l'Etat et les parents. Dans le premier, il est question de la relation parentale et de la manière dont les parents peuvent orienter leurs actions, par exemple vers le bien de leur futur enfant. Dans le second, il est question du cadre que l'Etat peut légitimement donner aux décisions individuelles.

## Quelques références

- John Stuart Mill, *De la liberté*, Paris, Gallimard, 1990.  
Derek Parfit, *Reasons and Persons*, Oxford, Clarendon Press, 1992.  
Julian Savulescu, « Procreative Beneficence: Why We Should Select the Best Children », *Bioethics*, no 5-6, 2001, p. 413-426.  
Axel Gosseries, « Qu'est-ce que le suffisantisme ? », *Philosophiques*, no 2, 2012, p. 465-491.  
Bonnie Steinbock, « Wrongful Life and Procreative Decisions », in David Wasserman et Melinda Roberts (éd.), *Harming Future Persons*, Dordrecht, Springer, 2009, p. 155-178.



UNIVERSITÉ  
CATHOLIQUE  
DE LILLE 1875